

L'inspectrice d'académie
Directrice académique adjointe
Nathalie KUEHN

Bobigny, le 02 février 2024

SR/NK/23-24-17
Tél : 01 43 93 71 67
Mél : ce.93daa@ac-creteil.fr

L'inspectrice d'académie,
directrice académique adjointe des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par :
Brigitte Bertin
Inspectrice de l'Education nationale
Mission départementale égalité filles-garçons
ce.93egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr

à

Mesdames, Messieurs les Directeurs d'écoles

8 rue Claude Bernard
93 008 BOBIGNY Cedex
www.dsden93.ac-creteil.fr

S/c Mesdames, Messieurs les Inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Labellisation Egalité filles-garçons des écoles maternelles et élémentaires

Inscrite au cœur des valeurs de la République, l'égalité entre les femmes et les hommes constitue un enjeu démocratique majeur. L'Ecole de la République contribue depuis longtemps à la promotion des femmes dans notre société et joue un rôle crucial dans la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons. En proposant un environnement éducatif où tous les élèves sont traités de manière égale et ont accès aux mêmes opportunités d'apprentissage, indépendamment de leur genre, l'Ecole contribue également à sensibiliser les élèves aux stéréotypes de genre et à promouvoir l'inclusion et le respect mutuel.

Dans le prolongement de cet engagement de l'institution scolaire, et à l'instar de la création d'un label Egalité filles-garçons pour les établissements du second degré depuis la rentrée 2022, une expérimentation académique a concerné quelques écoles en 2023. **La campagne de labellisation s'étend désormais à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de l'académie.** La mission départementale Egalité filles-garçons accompagne, cette année scolaire 2023-2024, une première campagne de candidature des écoles à une labellisation Egalité filles-garçons.

Le label Egalité filles-garçons est un outil privilégié pour donner une meilleure lisibilité interne et externe, ainsi qu'une plus grande cohérence aux actions engagées ou projetées dans l'école. Ce label, structuré en trois niveaux, met en valeur et encourage les actions notamment en faveur de la culture du respect, de la lutte contre toutes les formes de violence sexiste ou sexuelle et de la lutte contre les stéréotypes.

Ces objectifs sont également présents dans la Convention interministérielle entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2019-2024)¹ qui a vocation à être déclinée dans tous les territoires.

¹ <https://eduscol.education.fr/document/1618/download?attachment>

L'obtention d'un label *Egalité fille-garçon* s'appuie sur un référentiel commun aux trois départements de l'académie de Créteil, annexé au présent courrier. Il prend en compte tous les aspects d'une politique globale de l'égalité entre les filles et les garçons au sein de l'école et définit :

- cinq leviers d'action : le pilotage de l'école, la formation des personnels, la politique éducative et scolaire, la pédagogie mixte, les partenariats.
- trois niveaux de déclinaison : 1-engagement, 2-approfondissement, 3-expertise
Les niveaux 1 et 2 de labellisation relèvent d'une commission départementale, le niveau 3 sera attribué par une commission académique.

Comment candidater ?

- La campagne de labellisation Egalité fille-garçons 1^{er} degré ouvre **dès réception de ce courrier et jusqu'au 24 avril 2024**.
- **La démarche ne se fait pas sur la plate-forme COLIBRIS**, elle n'est pas dématérialisée.
- Le dossier de candidature au label Egalité filles-garçons 1^{er} degré est à adresser **par voie électronique en format WORD** à ce.93egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr accompagné des annexes qui viendraient éclairer l'engagement de l'école.

Pour vous aider à réaliser le dépôt de votre candidature, vous trouverez en pièces jointes :

- Le dossier de candidature au label Egalité fille-garçons des établissements du 1^{er} degré ;
- Les critères de labellisation Egalité filles-garçons pour les établissements du 1^{er} degré.

La mission départementale Egalité filles-garçons est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la procédure de labellisation. Vous pouvez contacter la coordonnatrice départementale Brigitte Roederer par courriel brigitte.roederer@ac-creteil.fr ou ce.93egalite-filles-garcons@ac-creteil.fr.

Un espace rassemblant les ressources sur la thématique sera disponible dès la rentrée des congés de février sur le site de la DSDEN.

Enfin, pour les écoles intéressées par la démarche de labellisation, un point d'informations complémentaires vous sera proposé en visio-conférence **le 27 février à 17h** sur le lien suivant :

<https://visio-agents.education.fr/meeting/signin/120782/creator/36332/hash/5610373d4b1a52e6e471dbbe039401cd1af60744>

Je vous remercie pour votre engagement dans cette démarche en faveur de l'épanouissement de chacune et chacun de nos élèves

**Pour la rectrice de l'académie de Créteil et par délégation,
la directrice académique adjointe des services
de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis**



Nathalie KUEHN

PJ :

- Le dossier de candidature au label Egalité fille-garçons des établissements du 1^{er} degré ;
- Les critères de labellisation Egalité filles-garçons pour les établissements du 1^{er} degré.